

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(93) 345 final

Bruxelles, le 1er septembre 1993

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION AU CONSEIL,
AU PARLEMENT EUROPÉEN ET
AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

sur la mise en œuvre de la décision du Conseil 90/665/CEE
du 17 décembre 1990,
concernant un programme biennal 1991-1992
pour le développement de la statistique
communautaire sur le tourisme

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. CADRE GENERAL	5
2. EVALUATION DES BESOINS DES UTILISATEURS	6
3. COLLECTE ET DIFFUSION DES INFORMATIONS EXISTANTES SUR LE TOURISME	12
4. ANALYSE DES SYSTEMES STATISTIQUES EXISTANTS	15
5. DEVELOPPEMENT D'UN CADRE METHODOLOGIQUE COMMUNAUTAIRE POUR L'ELABORATION DE STATISTIQUES COMMUNAUTAIRES DU TOURISME	18
6. COOPERATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX	19
7. ACTIONS INTER-SERVICES DE LA COMMISSION	19
8. COOPERATION AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES EUROPEENNES	19
9. CONCLUSIONS	20
ANNEXES	23

INTRODUCTION

Conscientes de l'importance économique, sociale et culturelle du tourisme comme facteur d'intégration, les institutions communautaires ont, depuis le début des années 80, à maintes reprises souligné la nécessité d'une action communautaire visant à faciliter, à améliorer et à promouvoir le développement du tourisme⁽¹⁾.

En juin 1984 et mars 1985, le Conseil européen, dans le cadre de la discussion de l'Europe du citoyen, a invité les institutions communautaires à accorder une attention spéciale au tourisme, celui-ci étant considéré comme particulièrement important pour les citoyens de la Communauté⁽²⁾. Le rôle du tourisme dans l'achèvement du marché intérieur fut ultérieurement souligné par les ministères compétents lors de leurs réunions informelles en mai et septembre 1988 ; ce rôle fut reconnu par le Conseil qui déclara 1990 année européenne du tourisme⁽³⁾. En novembre 1990, les ministères ont invité la Commission à présenter des recommandations en vue d'un programme d'action communautaire dans le domaine touristique.

Le Parlement européen, le Comité économique et social ainsi que la Commission ont clairement souligné que la condition préalable essentielle à une action communautaire en faveur du tourisme est une connaissance approfondie des statistiques de base et des problèmes du tourisme, sans laquelle son potentiel ne peut être convenablement inventorié ou développé⁽⁴⁾. Ainsi fut également reconnu le rôle de la Communauté dans la publication de statistiques, d'enquêtes d'opinion et d'information en matière touristique⁽⁵⁾.

Depuis 1987, la Commission a travaillé au développement des statistiques touristiques. Ses travaux ont privilégié la collecte et l'analyse d'information en matière de statistiques touristiques, l'élaboration d'une publication annuelle et la coopération avec l'OMT et l'OCDE.

Cependant, la comparabilité de l'information existante était plutôt déficiente et dans certains cas les données totalement absentes. Parallèlement, la nécessité d'une plus grande transparence, d'une information complète et d'une analyse coût / avantage a conduit la Commission à proposer au Conseil une décision spécifique en 1990.

Dans sa décision du 17 décembre 1990⁽⁶⁾, le Conseil a confirmé l'opportunité de mettre en oeuvre au niveau communautaire des actions visant à développer un cadre de référence communautaire pour l'élaboration de statistiques du tourisme en rapprochant les concepts et les méthodes utilisés par les Etats membres.

(1) "Pour une politique communautaire du tourisme. Premières orientations", COM(82) 385 final, JO C 115 du 30.04.1984, avis et rapport du Comité économique et social sur les premières orientations pour une politique communautaire du tourisme, JO C 358 du 31.01.1983.

Résolution du Parlement européen sur la politique communautaire du tourisme, JO C 10 du 16.01.1984.

(2) Résolution du Conseil sur la politique communautaire du tourisme, JO C 115 du 30.04.1984.

(3) Décision du Conseil du 21 décembre 1988 sur un programme d'actions pour l'année européenne du tourisme, JO L 17 du 21.01.1989.

(4) Avis et rapport du Comité économique et social sur les recommandations initiales en vue d'une politique communautaire du tourisme (cités plus haut).

Communication de la Commission au Conseil relative à l'action communautaire dans le domaine touristique, COM(86) 32 final (citée plus haut).

(5) Résolution du Parlement européen sur la facilitation, la promotion et le financement du tourisme dans la Communauté européenne, JO C 49 du 22.02.1988.

(6) JOCE n° L 358 du 21.12.1990; P. 89

Les actions prévues par la décision du Conseil pour la réalisation de cet objectif dans le cadre du programme biennal 1991-1992 concernent :

1. L'analyse et l'évaluation de la demande d'informations statistiques à long terme sur le tourisme émanant des principaux utilisateurs (institutions communautaires, administrations nationales, organisations internationales et opérateurs économiques);
2. la collecte et la diffusion des informations déjà existantes sur le tourisme;
3. l'analyse des systèmes existants dans les Etats membres ainsi que de ceux pratiqués par les organisations internationales;
4. la préparation d'un cadre méthodologique communautaire pour l'élaboration de statistiques communautaires du tourisme.

L'article 6 de ladite décision dispose que "la Commission présentera au Conseil:

- a) au plus tard le 31 mai 1992, un rapport intérimaire d'avancement des travaux;
- b) au plus tard le 31 décembre 1992, un rapport d'évaluation sur les résultats obtenus dans la mise en oeuvre des actions prévues à l'article 3 ainsi que les orientations qui découleront de ce rapport pour le développement du système d'information requis pour la statistique communautaire sur le tourisme après 1992, avec l'établissement d'une liste de priorités".

Le rapport intermédiaire a été transmis au Conseil et au Parlement européen en juillet 1992⁽⁷⁾.

Le présent document constitue le deuxième rapport présenté conformément à l'article 6 point a). Il porte sur les activités entreprises entre janvier 1991 et décembre 1992 dans le cadre de la décision du Conseil 90/665/CEE.

Les neuf chapitres constituant le rapport donnent un aperçu des travaux réalisés et de l'approche choisie pour chacune des actions entreprises dans le cadre de la décision du Conseil; on y analyse les résultats atteints et les perspectives proposées.

⁽⁷⁾ CCE, SEC (92) 1465, 16.07.1992.

I. CADRE GENERAL

Le problème principal concernant les statistiques du tourisme, tant au niveau communautaire qu'international, est le manque de comparabilité entre les statistiques élaborées par les douze États membres. En général, les pays établissent des données répondant à leurs propres besoins, en fonction des priorités nationales, et utilisent leurs propres méthodes et définitions. Les concepts de base, tels que les classifications, les définitions, la période de référence, présentent encore des divergences.

Le manque de comparabilité entre les statistiques nationales se traduit par un manque de fiabilité des statistiques destinées à refléter et mesurer avec précision le domaine du tourisme au niveau communautaire.

La difficulté structurelle que présente l'observation de la réalité économique et sociale très complexe dans le cadre de laquelle le tourisme évolue, difficulté qui existe déjà au niveau national, est plus grande encore lorsque l'on tente d'observer le phénomène d'un point de vue européen.

La décision du Conseil et l'approche choisie par la Commission et les États membres pour sa mise en oeuvre sont inspirées par la nécessité d'établir au niveau communautaire un système cohérent de statistiques sur le tourisme et par le besoin, renforcé par l'achèvement du marché unique, de mettre à la disposition de tous les utilisateurs, et notamment des décideurs, des informations statistiques fiables, rapides et comparables, capables d'améliorer l'environnement des entreprises du secteur du tourisme.

Conscients des progrès réalisés, vers la définition d'un nouvel Espace Economique Européen, il a été convenu depuis 1990, dans le cadre de la deuxième réunion commune organisée entre les directeurs généraux des Offices statistiques des pays de la CEE et de l'AELE et la Commission, d'associer les pays de l'AELE à l'élaboration du programme sur les statistiques du tourisme.

Ainsi, le groupe de travail "Statistiques du tourisme" de la CEE, dont le secrétariat est assuré pour la Commission par EUROSTAT et qui comprend des représentants de autorités nationales compétentes, a été élargi par la participation de délégués des pays de l'AELE.

Dix-neuf pays européens coopèrent d'ores et déjà dans le domaine des statistiques du tourisme.

Le groupe de travail associe également, en tant qu'observateurs, les délégués des secrétariats de l'OCDE et de l'OMT, afin de mettre en oeuvre l'ensemble du programme en synergie avec ces organisations qui prennent déjà part à l'élaboration de statistiques du tourisme.

De plus ce groupe, de composition très large, facilite et renforce la coopération internationale pour le développement de la méthodologie et des définitions servant à l'élaboration des statistiques du tourisme.

En vue de permettre le développement d'un cadre de référence commun pour l'élaboration de statistiques communautaires du tourisme, par le rapprochement des concepts et des méthodes utilisés par les États membres, quatre actions spécifiques ont été définies dans le programme biennal.

La Commission, assure la coordination du plan d'action à la fois grâce à une collaboration étroite avec les pays participants dans le cadre du Groupe de travail (qui s'est réuni six fois jusqu'à présent) et par l'intermédiaire de quatre Task-Forces qui ont été constituées en vue d'analyser et de résoudre des problèmes techniques conformément aux directives données par le groupe de travail.

Le suivi direct du programme relatif aux statistiques du tourisme, assuré grâce à une large et active participation des Etats membres, notamment aux réunions prévues au calendrier, non seulement a facilité la coopération et la transparence dans la mise en oeuvre des actions entreprises jusqu'à présent, mais a imprimé en outre une vigoureuse impulsion à l'avancement des travaux.

Néanmoins, la brièveté du délai fixé par le Conseil et le caractère limité des ressources financières disponibles ont influencé directement les travaux.

Le plan d'action défini par le Conseil est axé sur des mesures de base qui sont en étroite relation les unes avec les autres et qui toutes font partie d'un processus continu visant à réaliser l'objectif susmentionné; par conséquent, les mesures définies dans la décision ont été mises en oeuvre parallèlement.

Pour chaque action, des résultats précis ont été prévus, qui sont totalement compréhensibles en tant que tels et en même temps font partie de l'exercice général de définition du système d'information requis pour l'élaboration des statistiques communautaires du tourisme après 1992.

2. EVALUATION DES BESOINS DES UTILISATEURS

L'analyse des besoins prioritaires à long terme des principaux utilisateurs des statistiques sur le tourisme revêt une importance primordiale: c'est en effet sur cette base que devrait se fonder tout développement futur des statistiques communautaires du tourisme.

Le succès du système qui doit être mis au point dépend principalement de sa capacité à satisfaire la demande réelle d'informations.

L'objectif immédiat de l'évaluation des besoins des utilisateurs consiste à structurer la demande d'informations statistiques de façon à pouvoir étudier le tourisme et ses nombreuses facettes dans une perspective européenne et globale suivant l'ordre de priorités fixé par les principaux utilisateurs.

Les besoins d'informations répondant à un intérêt purement local sont par conséquent exclus de l'analyse, puisqu'ils relèvent de la compétence exclusive des administrations nationales.

Dans ce contexte, la Commission a mis l'accent sur la définition d'un système idéal d'information pyramidal, qui devrait refléter les besoins à long terme après la réalisation du marché unique, en prenant en considération, lors de l'élaboration du système, les charges et les avantages qui en découleront pour ceux qui doivent fournir les statistiques.

Afin d'assurer la consultation la plus large possible des utilisateurs intéressés et de couvrir tout l'éventail des utilisateurs de statistiques du tourisme, le groupe de travail a défini une typologie des utilisateurs à consulter, ainsi qu'un instrument de consultation fournissant des orientations pour le recensement des besoins des utilisateurs.

Une consultation de plus d'un millier d'utilisateurs principaux, tant dans le secteur public que dans le secteur privé a été entreprise, au niveau national par tous les Etats membres de la CEE et par les pays de l'AELE, et au niveau international par la Commission, rejointe par les institutions communautaires, les associations professionnelles et d'autres organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'OMT,

Des rapports ont été rédigés par les pays participants et envoyés à la Commission entre juin et septembre 1991.

La Commission a reçu un nombre significatif de réponses des services de la Commission, du Parlement européen, de la Banque européenne d'investissement, de différentes associations professionnelles internationales et de l'Association européenne des consommateurs.

Le projet de rapport résumant les résultats de la consultation sur les besoins des utilisateurs a été examiné avec les délégués des pays participants au cours de la réunion commune CEE/AELE du groupe de travail "Statistiques du tourisme" tenue à Luxembourg les 13 et 14 février 1992.

La version définitive du rapport sur les besoins des utilisateurs rédigée par EUROSTAT prend en considération les remarques et suggestions faites par les administrations nationales et par les autres utilisateurs, qui ont été consultés suivant une procédure écrite également instituée par la Commission.

L'analyse des besoins des utilisateurs présentée porte tant sur la demande que sur l'offre d'informations, ainsi que sur l'interaction du tourisme avec son "environnement": cela implique une analyse des principaux facteurs qui influent sur la demande touristique et une analyse de l'impact du tourisme sur l'économie dans son ensemble.

Pour compléter l'étude des besoins des utilisateurs, l'analyse comporte une spécification des méthodes de collecte de données considérées comme les plus intéressantes et de la forme sous laquelle les données devraient être présentées et diffusées.

Les utilisateurs ont été invités à classer leurs besoins selon un ordre de priorité en justifiant leur choix, et à préciser si, étant donné leur activité, les informations statistiques demandées représentent :

- des données essentielles pour l'amélioration du fonctionnement de l'organisation (priorité absolue);
- des données complémentaires importantes pour le fonctionnement de l'organisation (priorité moyenne);
- des éléments d'appréciation utiles (priorité faible).

Dans le cadre d'une action qui est sans précédent, les informations données par les utilisateurs, dont la diversité quant au statut juridique, à la fonction et au champ d'activité dénote l'ampleur de la consultation effectuée par les pays participants et par la Commission, ont reflété cette variété et ont été fournies à différents niveaux de détails.

Malgré les difficultés que comportaient la réalisation d'une consultation aussi large des utilisateurs sur les statistiques du tourisme et les difficultés pour élaborer une synthèse des réponses données par les différents acteurs participant à ce domaine d'activités, par définition horizontal, le groupe de travail a reconnu que la qualité de l'analyse des réponses fournies par les utilisateurs était suffisante pour que l'on puisse se fier aux conclusions qui en ont été tirées.

Le rapport final rédigé par la Commission et transmis aux pays participants est conçu comme un rapport opérationnel incluant :

- les méthodes utilisées pour la collecte et l'analyse des besoins d'informations;
- un aperçu des priorités indiquées par les différents utilisateurs consultés en ce qui concerne les indicateurs choisis ainsi que la gestion et la diffusion des données s'y rapportant;
- un résumé analytique, par pays et par groupe homogène d'utilisateurs internationaux, des besoins exprimés;
- des conclusions fondées sur les résultats de la consultation des utilisateurs, qui seront également prises en considération lors de la définition d'un cadre de référence pour le développement des statistiques sur le tourisme après 1992.

Principaux résultats

Malgré la difficulté de prendre en compte tous les besoins exprimés en liaison avec les divers utilisateurs consultés, dont le statut juridique, la fonction et le domaine d'action divergent, la synthèse des résultats présentée ci-dessous et sous forme de tableaux aux pages suivantes, donne un aperçu général des principaux besoins en statistiques du tourisme considérés comme prioritaires par les principaux utilisateurs.

Besoins des utilisateurs en statistiques portant sur le volet de l'offre

Six secteurs ont été jugés de priorité absolue par les utilisateurs en matière d'offre touristique: hébergement, conférences et congrès, activités des agences de voyages et voyagistes, information et communication, et organisations à but non lucratif.

Les données jugées de priorité moyenne par les utilisateurs englobent les secteurs suivants: restaurants et bars, activités sanitaires, location d'équipement de transport, location d'équipement de sport et de loisirs, activités financières et d'assurance et enfin commerce de détail.

Pour tous les secteurs considérés ci-dessus, les variables jugées les plus importantes par les utilisateurs concernent l'information relative à l'infrastructure en termes de capacité (nombre de chambres, nombre de lits, nombre de places, nombre de sièges, nombre de visiteurs, nombre de kilomètres), et du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.

Un second ensemble de variables a été jugé de priorité moyenne: il s'agit des données relatives à l'emploi (niveau de qualification des employés, taux d'emploi, niveaux de rémunération et de salaire, ventilation des employés en temps complet, temps partiel et emploi saisonnier), information financière (coûts, recettes et profits, coûts et rendements des investissements, subventions et parrainages privés, taxes) et information relative aux clients (effectif, fréquence des déplacements et caractéristiques socio-économiques, nationalité).

Besoins des utilisateurs en statistiques liées au volet de la demande en général

De façon générale, les utilisateurs ont manifesté un intérêt à obtenir des données relatives aux trois marchés du tourisme (le marché des vacances, le marché des visites d'une journée et le marché des déplacements d'affaires), l'accent étant mis sur l'information concernant les séjours longs et courts sur le marché des vacances.

Les variables jugées essentielles par les utilisateurs sont liées aux trois types de marchés.

Dans le cas du marché des vacances, les variables revêtant la plus haute priorité sont les suivantes: volume de tourisme et de nuitées, schémas de visiteurs, utilisation des agences de voyages et organisations touristiques, dépenses des visiteurs, non-participants (personnes ne prenant pas de vacances), la motivation principale du déplacement, la destination et les variables relatives aux groupes.

Dans le cas du marché des visites d'une journée, les variables essentielles sont les suivantes: volume et dépenses, durée et destination du voyage, types d'activités et motivations, Profil des voyageurs.

Dans le cas des voyages d'affaires, une priorité élevée est donnée aux variables relatives aux schémas de voyage, au volume de voyages (nuitées), aux dépenses, au Profil des voyageurs et à l'utilisation d'agences de voyages.

Les variables relatives à la planification des vacances et aux habitudes de vacances sont jugées de priorité moyenne pour le marché des vacances. Les variables relatives aux non-participants du marché des visites à la journée sont jugées de faible priorité.

Besoins des utilisateurs en statistiques particulières relatives aux facteurs influençant la demande touristique et mesurant l'impact du tourisme

Les facteurs influençant le tourisme sur lesquels des informations sont exigées avec priorité absolue sont les suivants: modifications de revenus et de niveaux de prix, modifications majeures de l'infrastructure de transport et de l'environnement (climat, pollution, etc.).

Les utilisateurs ont manifesté un vif intérêt pour deux types d'information concernant les effets du tourisme sur l'économie: l'importance du tourisme en termes d'emploi (direct et indirect) et la contribution du tourisme au revenu national et aux recettes fiscales.

Les utilisateurs ont également mentionné un second groupe de variables jugées importantes: les réinvestissements consentis de façon à maintenir la qualité de l'infrastructure, les importations et exportations dans la balance des paiements et la nécessité d'inclure le tourisme dans la comptabilité nationale et les tableaux d'entrées/sorties.

Méthodes de collecte des données

L'unité géographique exigée par les utilisateurs a consisté à obtenir l'information au niveau à fois national et régional. Quant à la périodicité de mise à disposition des données, les utilisateurs ont souhaité disposer de données annuelles; pour certains indicateurs clés, il a été jugé important de disposer de données mensuelles et trimestrielles.

Pour ce qui est du mode de collecte des données, il a été estimé qu'un recensement complet était nécessaire pour collecter les statistiques du tourisme relatives au volet de l'offre, tandis que la préférence allait pour l'essentiel à un échantillon représentatif pour ce qui est des statistiques relatives à la demande touristique.

Concernant le type d'unité statistique à utiliser, un intérêt égal a été manifesté pour l'entreprise, le ménage, l'individu et les groupes de touristes.

Gestion et transmission des données

Deux moyens de transmission des données d'importance essentielle pour les utilisateurs: le papier et la disquette. La préférence est également accordée aux échanges en ligne.

Dans l'ensemble, la présentation de données sous forme de tableaux accompagnés de commentaires analytiques est jugée importante par la majorité des utilisateurs. Les données brutes sont jugées moins appropriées.

**BESOINS DES UTILISATEURS EN MATIERE DE STATISTIQUES RELATIVES
AU VOLET DE L'OFFRE**

Activités

	SECTEURS	SOUS-SECTEURS
PRIORITE ABSOLUE	Hébergement	Hotels et motels Chambres et maisons de location Villages de vacances Campings Auberges de jeunesse et refuges de montagne Résidence secondaires (y compris copropriété) Yachts
	Conférences et congrès	Conférences et congrès
	Agences de voyages et voyagistes	Agences de voyages , voyagistes, activités d'assistance aux touristes
	Tranports	Transport ferroviaire Transport routier (autocars touristiques, etc.) Transport aérien Transport fluvial
	Information et communication	Moyens audiovisuels Activités d'agences de presse
	Organisations à but non lucratif	Bureaux d'information touristique Service culturels Installations sportives et récréatives d'usage public
PRIORITE MOYENNE	Restaurants, bars	Restaurants, bars
	Activités sanitaires	Sports Saunas Stations thermales Instituts de beauté et de santé
	Location d'équipement de transport	Location d'équipement de transport,
	Location d'équipement de sport et de loisirs	Location d'équipement de sport et de loisirs
	Industrie de la finance et de l'assurance	Intermédiation Assurance liée aux activités touristiques
Commerce de détail	Biens de loisirs mais aussi bien n'entrant pas dans cette catégorie	
PRIORITE FAIBLE	Jeux	Foires et parcs d'attractions Activités de paris et de jeux Attractions pour visiteurs

Variables

Information en matière
d'infrastructure (capacité (chambres,
lits, sièges, nombre de kilomètres, etc.)
et chiffres d'affaires/valeur ajoutée.

Emploi (plein temps, temps partiel,
saisonnier, salaires,
qualifications, etc.)

Information relative aux
consommateurs (effectif, fréquence
de voyage, Profil)

Informations relatives aux
consommateurs (effectif, fréquence
de voyage, Profil)

Information financière (investissements,
profits, rendement de l'investissement,
subventions et parrainages privés,
taxes)

**BESOINS DES UTILISATEURS EN MATIERE DE STATISTIQUES RELATIVES AU
VOLET DE LA DEMANDE**

	TYPE DE STATISTIQUES	VARIABLES
PRIORITE ABSOLUE	Marché des vacances	Volume du tourisme, nuitées Variables relatives aux schémas des visiteurs Utilisation des agences de voyages et organisations touristiques Dépenses des visiteurs par types de dépenses Non-participants Principale raison des vacances Type de destination Variables relatives aux groupes
	Visites d'un jour	Volume et dépenses au départ et au retour Destination Types d'activités et motivations Profil des participants Durée du voyage, distance parcourue
	Voyages d'affaires	Variables en matière de schémas de voyages Volume du voyage, nuitées Dépenses Profil des voyageurs (détails en matières d'emploi) Utilisation d'agences de voyages
PRIORITE MOYENNE	Marché des vacances	Variables liées à la planification des vacances Habitudes des vacances
PRIORITE FAIBLE	Visites d'un jour	Non-participants

**BESOINS DES UTILISATEURS EN CE QUI CONCERNE LES PRINCIPAUX
FACTEURS INFLUENCANT LA DEMANDE TOURISTIQUE ET L'IMPACTE DU TOURISME**

	TYPE DE STATISTIQUES	VARIABLES
PRIORITE ABSOLUE	Principaux facteurs influençant la demande touristique	Changements de revenu Niveau de prix Modifications importantes dans l'infrastructure de transport Environnement
	Impact du tourisme	Importance économique en termes d'emploi, de balance des paiements Coût d'entretien de la qualité de l'infrastructure, investissement gouvernemental, etc. Intégration du tourisme dans les comptes nationaux, tableaux entrées/sorties
PRIORITE MOYENNE	Principaux facteurs influençant la demande touristique	Situation démographiques (familles moins nombreuses, vieillissement de la population)

3. COLLECTE ET DIFFUSION DES INFORMATIONS EXISTANTES SUR LE TOURISME

La collecte et la diffusion des informations sur le tourisme est l'une des actions réalisées par la Commission depuis 1988. Les informations étaient en général limitées à certains indicateurs concernant les statistiques relatives à l'offre touristique et ne répondaient pas à la totalité des besoins exprimés par les différents utilisateurs.

La décision du Conseil relative aux statistiques sur le tourisme renforce cette action de collecte et de diffusion des données existantes.

Compte tenu des besoins des utilisateurs, des développements méthodologiques et des initiatives statistiques existantes, la Commission a travaillé à quatre niveaux:

- pour consolider et structurer l'information disponible telle que fournie par les sources nationales officielles;
- pour élaborer un système commun de collecte des données avec l'OMT et l'OCDE;
- pour introduire des supports magnétiques et électroniques destinés à faciliter la collecte et la diffusion de l'information;
- pour améliorer la qualité et la quantité de la diffusion par voie de publications.

3.1 Développement du système d'information

Les pays membres de la CE et l'AELE ont fourni à la Commission toutes les informations existantes au niveau national. Ces informations ont été données par différents moyens et sous différentes formes, incluant les réponses annuelles et mensuelles aux questionnaires touristiques d'Eurostat et les publications nationales.

La Commission a classé les données reçues des Etats membres de la C.E. et de l'AELE dans un système d'information intitulé "Tour". Ce système d'information contient principalement des données relatives au volet de l'offre touristique et couvre:

- l'hébergement touristique
- les flux de séjours de résidents et de non-résidents dans les établissements d'hébergement
- les flux de séjours de non-résidents dans les établissements d'hébergement (par pays de résidents)
- la capacité d'hébergement et les taux d'occupation
- les autres activités touristiques (par exemple: restaurants, agences de voyages, musées, etc.)
- l'emploi dans les établissements d'hébergement et les autres activités touristiques
- les arrivées de visiteurs non résidents aux frontières (par pays de résidence)
- les dépenses touristiques
- les tendances observées dans certains prix à la consommation touristique
- la balance des paiements

On ne dispose toutefois pas de chiffres sur l'ensemble des points énumérés ci-dessus pour la totalité des Etats membres.

Un inventaire des données reçues est mis à jour en permanence de façon à suivre l'évolution de l'ensemble des données de chacun des Etats membres de la Communauté européenne et de l'AELE. Le système d'information "TOUR" est géré et contrôlé de façon continue, et des contrôles sont effectués pour vérifier et corriger les chiffres lorsque des erreurs sont détectées.

L'accent a à présent été mis sur l'élargissement de la collecte de statistiques du tourisme relatives au volet de l'offre et sur la collecte d'autre part d'indicateurs touristiques portant sur le volet de la demande.

3.2 Coopération avec les organisations internationales en vue de la collecte des données

Des initiatives en vue d'un système commun de collecte des données sont d'autre part actuellement prises par la Commission, l'OCDE et l'OMT. Les Etats membres de la Communauté européenne et de l'AELE se sont réjouis de cette démarche de la Commission.

Cette initiative a été discutée en détail par la Commission avec les organisations intéressées. La première étape des travaux a consisté à comparer les questionnaires touristiques existants gérés par les organisations et, à la lumière des travaux méthodologiques effectués par la Commission et des recommandations de l'OMT, un ensemble harmonisé de nomenclatures est en cours de mise au point de façon à établir un questionnaire commun. Les résultats ont été présentés aux Instituts statistiques nationaux et les observations de ceux-ci ont été prises en compte. Une fois cette étape finalisée, les formalités techniques de présentation d'un questionnaire commun seront établies en fonction des besoins de réponse des organisations. A l'étape finale, un logiciel informatique commun sera mis au point afin d'établir un système d'échange international.

Les résultats de ce projet présenteront de nombreux avantages. En premier lieu, un questionnaire touristique conjoint réduira la charge de travail des Instituts statistiques nationaux en évitant de doubler les travaux et en rationalisant la collecte de données destinées aux organisations internationales. En second lieu, la mise sur pied d'un système cohérent et compatible de collecte des données améliorera la qualité et la comparabilité des statistiques du tourisme? au niveau international. De plus, une telle action contribuera à renforcer la coopération internationale.

3.3 Introduction des supports magnétiques et électroniques

Les données touristiques sont actuellement en voie d'être collectées et diffusées par le biais de supports magnétiques et électroniques tels que les systèmes de disque, de CD-ROM et "en ligne".

La Commission a mis au point un progiciel multidimensionnel qui est à la fois compact et commode d'utilisation. Ce programme dénommé CUB.X a été appliqué aux statistiques du tourisme. Il permet à l'utilisateur de manipuler de multiples ensembles de données statistiques. Il est multifonctionnel. Les données peuvent être consultées à volonté, exportées sur progiciels standards PC, et saisies de manière à mettre à jour ou réviser les données au sein des matrices. Le programme appliqué aux statistiques du tourisme a été présenté et transmis aux Etats membres de la Communauté européenne/de l'AELE, de façon que ces pays puissent expérimenter le programme dans leur environnement respectif.

L'objectif initial de l'application aux statistiques du tourisme? est de faciliter l'échange d'information entre les Etats membres de la CEE et de l'AELE. En 1993, on prévoit que les Etats membres se seront suffisamment accoutumés au progiciel CUB.X pour que celui-ci remplace l'actuel questionnaire touristique de la Commission (format papier) pour la collecte des données au niveau européen. Ceci permettra à la Commission de gérer plus efficacement la collecte et l'échange de données statistiques en matière touristique au niveau européen. De même, cette procédure permettra également l'échange de disquettes contenant les données les plus récentes en matière touristique entre les pays transmettant les informations.

L'information disponible dans le système d'information "TOUR" a aussi été transférée à la base de données de référence de la Commission "ACUMEN". Ceci signifie que tous les utilisateurs de la Commission disposent d'informations directes "en ligne" sur les statistiques au niveau de l'Espace économique européen.

L'information contenue dans le système d'information "TOUR" est également préparée pour transfert sur CD-ROM. Cette information sera à la disposition du grand public en 1993.

3.4 Diffusion par voie de publication

Des efforts spécifiques ont été faits pour

- réduire le délai de publication du rapport relatif aux statistiques annuelles par rapport à la période de référence et mettre les données à disposition également sur support magnétique, plutôt que sur papier seulement;
- la publication des tendances à court terme;
- la fourniture de chiffres annotés et d'information facilement accessibles sur la structure et l'évolution de l'industrie touristique.

L'annuaire du tourisme

Des statistiques annuelles sont publiées depuis 1987. L'annuaire touristique contient toutes les données disponibles dans le système d'information "TOUR". Le dernier rapport a été publié en mars 1992 dans deux éditions bilingues (français et anglais, espagnol et allemand) et contient les données touristiques jusque 1990. La version mise à jour de 1991 est en cours d'achèvement pour publication début 1993.

Statistiques mensuelles

Les statistiques du tourisme sont à présent également présentes dans une publication mensuelle, dont la première parution remonte à janvier 1992 et qui traite des services, du transport et du tourisme. Cette publication est trilingue (anglais, français et allemand), et contient des tableaux et graphiques statistiques assortis de courts commentaires analysant les données.

En ce qui concerne le tourisme, les informations sont publiées mensuellement concernant les séjours d'une nuitée de résidents et non-résidents dans les hôtels et établissements similaires, ainsi que dans d'autres formes d'hébergement, et concernant la balance des paiements dans le domaine des voyages et des transports de voyageurs.

Pour 1993, les données présentées pour le tourisme seront élargies de façon à couvrir le transport de passagers par voie aérienne et les flux frontaliers pour certains pays disposant de cette information. Il est également envisagé de fournir des informations statistiques additionnelles relatives à la méthodologie et aux définitions touristiques.

Tourisme en Europe

La publication, en 1991, de "Le tourisme en Europe, tendances 1989" (disponible dans toutes les langues officielles), a apporté une première réponse au besoin d'une meilleure connaissance de ce secteur. Cette initiative a été prise dans le cadre de l'année européenne du tourisme.

Pour répondre à l'intérêt croissant de tous les partenaires du monde touristique, la Commission prépare actuellement une nouvelle édition intitulée "Le tourisme en Europe (1990-1991)" en collaboration avec les Etats membres de la Communauté européenne et de l'AELE. Cette publication, qui inclut des graphiques et tableaux annotés d'une lecture commode, présentera une couverture complète de la structure du secteur touristique en Europe au cours des dix

dernières années, les tendances récentes et les évolutions possibles. Elle sera éditée en trois langues (anglais, français et allemand) et sera disponible pour diffusion début 1993.

Dans la première partie de cette publication, il est fourni un aperçu de la situation européenne accompagné de références aux flux touristiques mondiaux. Une analyse des tendances et perspectives futures envisagées est également présentée. Dans la deuxième partie, l'analyse par pays (Etats membres de la Communauté européenne - de l'AELE) comprend des informations relatives aux questions suivantes: indicateurs clés, offre touristique, évolution et structure de la demande, impact du tourisme, formes spécifiques de tourisme particulièrement importantes pour le pays de référence.

4. ANALYSE DES SYSTEMES STATISTIQUES EXISTANTS

Un rapport analysant les systèmes et méthodes utilisées par les Etats membres de la CE et de l'AELE pour la collecte des données sur le tourisme et sur les activités relatives au tourisme a été rédigé. Ce rapport contient des informations relatives tant à l'offre qu'à la demande touristique et passe en revue les systèmes statistiques utilisés par l'OMT et l'OCDE afin d'établir une comparaison des pratiques méthodologiques au niveau mondial.

Il a été rédigé en plusieurs phases, conformément au calendrier prévu par la décision concernant la réalisation de l'analyse de la méthodologie utilisée dans le domaine du tourisme.

Les informations relatives à la méthodologie utilisée dans le domaine du tourisme par les pays membres de la CE/AELE ont été fournies sous la forme de documentation "brute" et de rapports structurés ainsi que dans le cadre de réunions formelles et informelles et de consultations.

La large consultation entreprise auprès des Etats membres à chaque étape a permis de finaliser la structure du rapport et d'améliorer la qualité de l'information relative aux pratiques statistiques nationales.

Après une synthèse préliminaire des méthodes utilisées par les Etats membres, le groupe de travail a décidé que les réponses à un questionnaire annoté ajouteraient des informations plus détaillées. Le projet de rapport final a été transmis pour observations aux pays participants de la Communauté européenne/de l'AELE en avril 1992 et a été présenté dans sa version finale à la réunion du groupe de travail sur les statistiques du tourisme qui s'est tenue en octobre 1992. Lors de cette réunion, le rapport a été officiellement approuvé par la totalité des Etats membres.

L'objectif principal de l'analyse des systèmes statistiques existants a consisté à identifier les domaines de la méthodologie et de la collecte des données touristiques dans lesquels un certain degré d'harmonisation est sensible dans les pays faisant partie de l'EEE. Cet objectif a été atteint. Simultanément, l'étude a également éclairé des domaines dans lesquels une large gamme de statistiques du tourisme? sont collectées, en utilisant plusieurs méthodes différentes et en présentant des informations sur les diverses variables. Malgré l'utilité de ces données, celles-ci ne sont pas facilement comparables au niveau européen ou international.

L'analyse s'est centrée sur cinq domaines statistiques principaux:

- Statistiques sur les mouvements transfrontières;
- Statistiques sur l'hébergement;
- Autres statistiques relatives à l'offre;
- Statistiques relatives aux habitudes des résidents en matière de voyages;
- Statistiques relatives à la valeur du tourisme international.

Couverture statistique

Bien que l'étendue de détail des statistiques collectées par les pays membres de la CEE/de l'AELE soit loin d'être homogène, il est intéressant de noter le nombre de pays qui couvrent les différents types de données traitées dans l'"Analyse des systèmes statistiques et de la méthodologie de collecte des statistiques du tourisme dans les pays membres de la Communauté

européenne et de l'AELE". Aucune donnée n'a été reçue d'Islande et du Liechtenstein, ce qui établit à 17 le nombre total de pays communiquant des données dans la Communauté européennes/l'AELE.

- Les statistiques frontalières sont recueillies par 13 pays sur 17 (Autriche, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Royaume-Uni).
- Les statistiques en matière d'hébergement sont collectées par l'ensemble des pays de la Communauté européenne/de l'AELE (Autriche, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Royaume-Uni).
- Les autres statistiques relatives au volet de l'offre sont recueillies par 15 pays sur 17 (Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni).
- Les données relatives aux habitudes de voyage des résidents sont collectées par 13 pays sur 17 (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni).
- Des statistiques sur la valeur du tourisme international sont également recueillies par 15 pays sur 17 (Autriche, Union économique belgo-luxembourgeoise, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni).

De façon générale, nous pouvons dire que les statistiques du tourisme? semblent bien couvertes par les Etats membres. Ceci ne rend toutefois pas compte du manque d'harmonisation dans les méthodes statistiques utilisées pour collecter ces données et, en fin de compte, de leur comparabilité au niveau international/européen.

Pour ce qui se rapporte tant aux flux physiques de touristes qu'aux variables et indicateurs relatifs à l'unité statistique considérée, la couverture des enquêtes et recensements effectués par les pays varie considérablement.

Au titre des "statistiques frontalières", la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni enregistrent les franchissements de frontières par les touristes et/ou visiteurs tant résidents que non-résidents. Le reste des pays fournissant des données (Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Pays-Bas, Portugal et Suisse) ne recueille des données que sur le nombre de non-résidents franchissant les frontières nationales. De plus, le type de frontières où ces données sont enregistrées peut aller d'une seule frontière nationale (par exemple les frontières du trafic routier en Suisse) à tous les types de frontières nationales et régionales, qu'il s'agisse de voies routières, ferroviaires, maritimes, fluviales ou aériennes (le Portugal par exemple recueille des données sur les franchissements de frontières de non-résidents aux frontières routières, ferroviaires, maritimes et aériennes tant au niveau national que régional).

Les séries de données les plus complètes sont disponibles pour les statistiques en matière d'hébergement. Parmi les 17 pays membres de la Communauté européenne et de l'AELE qui ont répondu au questionnaire relatif à la méthodologie touristique, 16 fournissent des données sur le nombre d'établissements, les chambres et lits disponibles pour les catégories principales et complémentaires de logement à la disposition des touristes (hôtels, motels, pensions, auberges, campings et auberges de jeunesse). Le volume important de données disponibles et la régularité des collectes de données (généralement mensuelle) fournissent une base saine pour l'élaboration de statistiques relatives au volet de l'offre en matière touristique.

Pour ce qui est de volet de la demande, les données relatives aux habitudes de voyage des résidents offrent des informations sur les séjours longs (séjours de quatre nuitées et plus) et les séjours courts (de une à trois nuitées) pour la plupart. Des données sont également recueillies sur les voyages d'un jour (excursions), les voyages d'affaires et les visites à la famille et aux amis,

bien que cette dernière catégorie ne soit pas aussi bien établie dans la méthodologie nationale que les séjours de longue et courte durée. La conférence patronnée par l'OMT à Ottawa sur les voyages et le tourisme international en juin 1991 a reconnu l'importance qu'il y avait à mesurer les voyages d'une journée et voyages d'affaires, qui sont significatifs non seulement en termes de consommation touristique (dépenses), mais qui fournissent également la base de prévisions pouvant influencer des décisions sur le volet de l'offre (par exemple investissements dans la construction de locaux de conférence dans les hôtels).

L'analyse comporte également des données socio-économiques sur le visiteur ou le touriste en liaison avec les habitudes de voyage. Cette information nous permet d'identifier l'âge, le sexe, la profession et la résidence de la (des) personne(s) qui voyagent et les destinations et activités spécifiques choisies de façon à constituer des "profils" de visiteurs. A l'heure actuelle, il est rare que ces données comportent une évaluation qualitative du voyage effectué, or cette information revêt une importance considérable pour les stratégies de planification des utilisateurs de statistiques du tourisme dans la commercialisation et la promotion.

Si une grande partie de l'information contenue dans l'analyse des systèmes et de la méthodologie statistique destinée à la collecte de données touristiques dans les pays membres de la Communauté européenne et de l'AELE provient de sources administratives nationales, le rapport souligne d'autre part les partenariats secteurs privé/public existant dans certains pays (Danemark, Pays-Bas, Allemagne, etc.). L'utilisation d'organisations "officielles" assure souvent un plus grand degré de compatibilité et de comparabilité des données entre pays européens, étant donné que ces organismes ont tendance à opérer de façon similaire. Il reste que c'est par une consultation ou une coopération directe avec l'industrie qu'on peut se forger une image plus claire des facteurs influençant directement les opérateurs de l'industrie touristique (comme cela fut le cas avec l'étude relative aux besoins des utilisateurs en statistiques du tourisme), ceci devant également permettre de soulager les administrations nationales des contraintes de ressources et de calendrier. Etant donné l'objectif consistant à harmoniser la méthodologie des statistiques du tourisme de façon que les données soient à la fois fiables et comparables, il est important que les organisations des deux domaines collaborent de façon à réduire la charge pour les entreprises, à éliminer les doubles emplois et à développer les sources et moyens de recueil de l'information sur une base commune.

Définitions

Les définitions utilisées par la majorité des pays de la Communauté européenne et de l'AELE en ce qui concerne les visiteurs nationaux et internationaux, voyageurs, touristes, résidents et non-résidents, sont compatibles avec les définitions arrêtées par l'Organisation mondiale du tourisme et permettent donc des comparaisons des flux touristiques nationaux et internationaux.

Dans le cas des statistiques d'hébergement, certains pays (Danemark, Allemagne, Norvège) ne recueillent toutefois de données que sur les établissements disposant d'un nombre minimum de chambres ou de lits. D'autres pays mentionnent également la fourniture de certains services s'ajoutant à l'hébergement dans la définition des établissements (par exemple service à la chambre). En Autriche, les données relatives aux établissements d'hébergement ne sont recueillies que pour les "communautés touristiques" comptabilisant plus de 3000 nuits d'hébergement par an. Ceci limite souvent le champ des statistiques collectées et peut entraîner des problèmes de comparaison avec d'autres pays où de tels critères ne sont pas pris en considération.

Les définitions relatives aux "voyages d'une journée" varient également parmi les Etats membres. Dans ce cas, les distances et durées maximales et minimales sont ajoutées à la définition générale ("un voyage aller et retour entrepris dans un laps de temps de 24 heures n'impliquant pas un séjour d'une nuit sur le lieu de la visite").

La tendance croissante des touristes à effectuer des voyages/séjours plus courts et plus fréquents nécessite de revoir et étendre les définitions existantes de façon à intégrer ces données dans la

méthodologie existante. Des définitions de voyages d'une journée, de tourisme d'affaires et de tourisme impliquant des séjours en des lieux spécifiques (zones rurales, fermes, sources thermales, etc.) et/ou par suite de facteurs "culturels" ou d'environnement devront également être établies si l'on veut rendre compte précisément des pratiques touristiques à l'avenir.

Fréquence

Il est malaisé de se livrer à des généralisations concernant la fréquence de collecte des données touristiques. La plupart des pays fournissent des données au moins annuellement pour les cinq domaines indiqués ci-dessus, notamment lorsque ces données sont dérivées des registres statistiques existants (sur le nombre d'entreprises ou d'employés, ou pour le poste voyages de la balance des paiements). Des données mensuelles sont également recueillies par plusieurs pays. Si des panels sont utilisés (comme c'est le cas aux Pays-Bas), de nouvelles variations peuvent être introduites dans la fréquence de collecte des données, étant donné que celles-ci sont normalement consultées à des intervalles de l'année qui sont déterminés par le pays en question.

5. DEVELOPPEMENT D'UN CADRE METHODOLOGIQUE COMMUNAUTAIRE POUR L'ELABORATION DE STATISTIQUES COMMUNAUTAIRES DU TOURISME

On estime que le développement d'un cadre de référence pour l'élaboration de statistiques du tourisme au niveau européen présentera plusieurs avantages importants:

- assurer un bénéfice maximal à l'utilisateur en garantissant la comparabilité et la fiabilité des informations statistiques grâce à l'établissement de recommandations relatives aux définitions, nomenclatures et méthodes de collecte des données;
- l'existence de données comparables pour des pays différents stimulera l'usage et l'échange d'information statistique grâce au développement d'outils appropriés d'analyse pouvant appuyer la prise de décision;
- pour les fournisseurs d'information, le cadre proposera un document de travail pratique en tant qu'outil d'harmonisation de base pour l'élaboration de statistiques européennes officielles et en tant qu'orientation pour tous les autres fournisseurs d'information.

Le tourisme est un phénomène complexe, caractérisé par des mutations rapides et par un morcellement considérable aussi bien du volet de l'offre que celui de la demande.

Le tourisme étant une industrie qui touche à la plupart des secteurs économiques, l'établissement d'un cadre méthodologique pour l'analyse ou la production de statistiques pose des problèmes portant sur de nombreux domaines. Par conséquent, des approches très larges et très différentes sont possibles.

Les principaux aspects pris en considération lors du développement de la méthodologie ont été les suivants :

- les systèmes statistiques existant dans les Etats membres de la CE/AELE et les pratiques internationales (en particulier, celles de l'OMT et de l'OCDE);
- la demande d'informations statistiques sur le tourisme émanant des utilisateurs;

On a considéré depuis le début que la méthodologie, même si elle n'est pas exhaustive, doit être suffisamment large pour fournir un instrument utile à la plupart des travaux de collecte des données effectués par les secteurs publics ou privés.

Une approche progressive a été adoptée afin d'améliorer la méthodologie, grâce à des réunions de la Task Force et à une coopération étroite avec l'OMT et l'OCDE en tenant compte du développement des définitions internationales, lesquelles font l'objet de modifications.

Le premier pas a été effectué lors des réunions du Groupe de Travail sur les Statistiques du Tourisme; en janvier et février 1991; par la sélection de domaines clés pour la méthodologie. Les pays CE/AELE et la Commission ont été appelés à proposer des éléments qui nécessitent un développement méthodologique. Les différents sujets relevés sont structurés dans le Cadre Général qui indique les liens entre eux.

L'annexe 1 donne la liste des thèmes reconnus d'intérêt commun et fondamental.

Des rapports spécifiques ont été rédigés sur les différents thèmes sélectionnés. Ces rapports ont trait plus particulièrement aux statistiques de base en matière d'offre et de demande touristiques, aux formes émergentes de tourisme telles que le tourisme culturel et rural, aux indicateurs mesurant l'impact économique et environnemental du tourisme.

Le groupe de travail Statistiques du tourisme a mis la dernière main aux études; il fut largement assisté dans cette tâche par un groupe de consultants représentatifs de la quasi-totalité des pays CE/AELE.

Enfin, on a établi le cadre général des statistiques du tourisme et intégrant les résultats du rapport sur les besoins des utilisateurs, l'analyse des systèmes statistiques disponibles dans les pays CE/AELE et le résultat des rapports spécifiques, déjà mentionnés, portant sur les aspects sélectionnés du tourisme.

Le groupe de travail Statistiques du tourisme a approuvé la structure et les principaux résultats du rapport présentant le cadre méthodologique en octobre 1992. Le rapport définitif sera présenté pour adoption officielle par le groupe à la réunion de février 1993. L'annexe 2 présente la structure globale du cadre.

L'analyse méthodologique, qui représente une accélération très importante dans l'évolution des travaux menés au niveau international sur les statistiques touristiques, ne peut être considérée comme exhaustive compte tenu des caractéristiques de l'analyse et du calendrier imposé.

Il est envisagé l'année prochaine de consolider les travaux déjà effectués et d'engager la diffusion et la discussion des résultats avec toutes les parties intéressées. Le manuel finalisé sera donc soutenu par l'adoption d'une recommandation spécifique qui ajoutera de la valeur aux travaux méthodologiques entrepris au niveau européen.

6. COOPERATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

La nécessité d'élaborer un cadre méthodologique commun au niveau international est également mise en lumière par la coopération instituée avec les secrétariats de l'OMT et de l'OCDE à chaque étape de la mise en oeuvre du programme biennal.

Tout en tenant compte de la situation différente et du rôle joué par chacune des organisations participant à cet exercice, il a été possible de renforcer la coordination et de mettre au point de nouvelles synergies par le biais du processus de travail mis en place pour atteindre l'objectif commun d'un langage unique sur les statistiques du tourisme accepté dans le monde entier.

Dans ce contexte, la participation de la Commission, dès la phase préparatoire, à la conférence internationale sur les statistiques des voyages et du tourisme tenue à Ottawa en juin 1991 a constitué un facteur important. L'analyse détaillée des documents de travail sur les méthodes et définitions proposées à la conférence, effectuée précédemment au sein du groupe de travail CE-AELE, montre l'importance de la contribution européenne dans ce domaine. Les résultats pratiques de cette coopération, d'ores et déjà visibles pour ce qui est des actions entreprises dans le cadre de la décision du Conseil, ont ouvert la possibilité de donner aux travaux de la Communauté un maximum de répercussions même en dehors des Etats membres.

7. ACTIONS INTER-SERVICES DE LA COMMISSION

L'étroite collaboration également établie dans ce domaine entre les services de la Commission depuis l'élaboration de la décision du Conseil relative aux statistiques du tourisme a été poursuivie et renforcée par la concertation commune sur les actions spécifiques envisagées pour une meilleure connaissance du domaine touristique.

Une première réunion a été convoquée par EUROSTAT en juin 1991, afin d'informer les différents services de la Commission qui ont un rapport direct ou indirect avec le domaine touristique des actions entreprises à cet égard en matière de statistiques, ainsi que de mettre à profit leurs suggestions et d'organiser le recensement des besoins des utilisateurs au niveau de la Commission.

Conformément aux conclusions tirées lors de la réunion, où étaient représentés douze directeurs généraux, il a été convenu de constituer un groupe inter-services parmi les utilisateurs des statistiques du tourisme (GUST), afin de mieux finaliser la production d'informations statistiques en fonction du développement des activités communautaires ayant un impact sur le tourisme.

8. COOPERATION AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES EUROPEENNES

Une réunion a été convoquée par EUROSTAT le 15 mars 1991 en vue de présenter le programme biennal aux associations professionnelles (qui sont à la fois utilisateurs et producteurs de statistiques) et d'identifier toutes les opportunités susceptibles de maximiser les efforts d'amélioration de la qualité des statistiques européennes du tourisme.

Les quinze associations qui ont participé à la réunion, représentant tous les secteurs d'activité concernés par le tourisme, ont réservé un accueil favorable à l'approche de la Commission et sont convenues de mettre en oeuvre la coopération avec EUROSTAT, en commençant par la diffusion d'informations sur les programmes et les actions entrepris de part et d'autre.

Les résultats des travaux effectués dans le cadre de la décision du Conseil ont été présentés aux associations professionnelles lors de la réunion convoquée par la Commission en septembre 1992.

Il a donc été possible d'assurer une meilleure circulation de l'information sur les programmes et initiatives mis au point de part et d'autre.

Malgré la reconnaissance des travaux de la Commission pour les progrès effectués dans ce domaine et pour la transparence qui a caractérisé son développement, l'association professionnelle attire l'attention sur la pénurie d'information statistique fiable en matière touristique au niveau européen.

Soulignant la base de l'action communautaire dans ce domaine, les représentants des opérateurs économiques en appellent à la poursuite des travaux et à un rôle plus actif de la Commission dans l'établissement de l'information statistique requise.

Les associations professionnelles considèrent également qu'il est nécessaire de poursuivre le processus de consultation lors de l'application du cadre méthodologique et de tout nouvel instrument de collecte des données.

9. CONCLUSIONS

Les consultations conduites durant la période d'application au cours du programme biennal ont fait ressortir un consensus unanime pour l'établissement d'un système statistique cohérent destiné au tourisme au niveau européen.

Les principaux utilisateurs de statistiques du tourisme dans les secteurs publics et privés et aux niveaux régional, national et international ont exprimé la nécessité de disposer d'informations statistiques dans le domaine du tourisme qui soient fiables, comparables et disponibles à bref délai de façon:

- à améliorer la planification et la mise en oeuvre de stratégies relatives à l'achèvement du marché unique et à la création du nouvel espace économique européen; et à
- évaluer l'impact des mesures spécifiques dans le domaine du tourisme.

Les utilisateurs donnent priorité aux aspects suivants:

- suivre les principales activités liées à l'offre touristique en utilisant des indicateurs structurels et de performance;
- évaluer l'importance micro- et macro-économique des activités touristiques;
- analyser la structure de la demande touristique de façon générale, y compris le tourisme d'affaires.

L'étude entreprise des systèmes statistiques existants et données disponibles dans les Etats membres de la CE/AELE fait apparaître que les différences méthodologiques sont liées aux caractéristiques structurelles à la fois en termes de propension à développer le tourisme et de conditions géographiques. Les disparités de champ qui existent également entre les systèmes nationaux ne réduisent pas nécessairement l'efficacité des travaux conjoints en termes de comparabilité des résultats.

L'analyse de la méthodologie du tourisme effectuée au cours du programme de travail 1991-1992 a très notablement accéléré les progrès réalisés dans d'autres projets en matière de statistiques du tourisme entrepris aux niveaux national et international. Bien que les résultats des

projets ne puissent être considérés comme exhaustifs, ils n'en constituent pas moins la base de développement d'un cadre de référence pour les statistiques du tourisme aux niveaux communautaire et européen.

La Commission a été approchée par les divers acteurs du secteur du tourisme et il lui a été demandé de jouer un rôle moteur pour le développement de statistiques du tourisme.

L'élaboration de statistiques communautaires en matière de tourisme a également été considérée comme prioritaire par le Conseil dans sa décision de juillet 1992 concernant un plan d'actions communautaires en faveur du tourisme⁽⁸⁾.

Sans sous-estimer ces demandes, les nouvelles activités communautaires envisagées dans ce domaine doivent continuer à s'inspirer d'une approche pragmatique respectant le principe de subsidiarité. Ceci implique de consolider les travaux déjà entrepris et de mettre au point des instruments de suivi flexibles mais cohérents qui optimisent l'utilisation des systèmes statistiques existants.

Les actions de développement du système d'information requis pour les statistiques du tourisme communautaires après 1992 ont été définies sur la base des résultats présentés ci-dessus et des orientations fournies par le groupe de travail CE/AELE en matière de statistiques du tourisme, de même que par les directeurs généraux des instituts statistiques nationaux et par la commission de gestion touristique.

Dans cette perspective et compte tenu du programme statistique des Communautés européennes pour 1993-1997, les actions et objectifs suivants sont envisagés:

- **Achèvement et consolidation de la méthodologie des statistiques du tourisme**

Les liens entre les multiples actions actuellement entreprises devraient être consolidés de façon à obtenir une meilleure synergie. Le manuel méthodologique incluant un cadre général pour l'établissement de statistiques du tourisme communautaires, déjà élaboré sous forme de projet, sera finalisé et transmis aux principaux fournisseurs et utilisateurs de statistiques. Ce travail, considéré comme une priorité majeure, sera soutenu par un instrument juridique spécifique du type d'une recommandation.

Une recommandation est nécessaire pour consolider pleinement les travaux exécutés sur la méthodologie et optimiser les résultats obtenus. Elle permettra également de tirer le maximum des avantages des utilisateurs en garantissant que les faits et chiffres en matière touristique sont comparables et fiables et en facilitant simultanément l'introduction de méthodes de collecte des données moyennant la fourniture d'orientations sur les méthodes et définitions à utiliser.

Pour assurer un échange approprié de vues et d'expériences sur l'évolution actuelle des statistiques du tourisme, la Commission aidera les Etats membres intéressés à organiser des séminaires internationaux réunissant les autorités nationales, les experts et les associations professionnelles. Dans ce contexte, on discutera des grands problèmes techniques auxquels se heurte la mise en place de statistiques du tourisme harmonisées.

⁽⁸⁾ JO n° L 231 du 13.08.92, p. 26

- **Organiser les données existantes et leur conférer une valeur ajoutée afin de diffuser des statistiques harmonisées**

Ceci présuppose le développement des synergies nécessaires entre les projets statistiques nationaux et communautaires liés au tourisme. L'objectif est d'harmoniser la collecte d'information (voyageurs, transports, environnement, budget des ménages, emploi, PME, statistiques sur les prix agricoles, balance des paiements, etc.).

Si les diverses méthodes de collecte de l'information actuellement en usage doivent être rendues cohérentes dans la pratique, et si l'on veut exploiter l'effet multiplicateur inhérent à l'action de la Communauté, permettant ainsi aux Etats membres d'optimiser leur effort actuel, sans devoir procéder à des modifications majeures dans leurs systèmes nationaux, une base juridique appropriée pourrait être trouvée. Une directive du Conseil peut assurer un cadre commun destiné à regrouper les diverses initiatives menées au niveau national et à canaliser les efforts à présent déployés en ordre dispersé. Cette directive devrait s'attacher aux statistiques portant à la fois sur l'offre et la demande touristique, étant donné la nature complémentaire de ces deux domaines.

Les considérations ci-dessus suggèrent qu'une analyse coût/avantage devrait être entreprise sur l'harmonisation qui pourrait - solution alternative - être réalisée par phases successives.

Autour d'un système central de statistiques du tourisme étayé par une base juridique, des initiatives ou instruments satellites seront mis en place d'ici l'an 2000. Ces actions devront porter de préférence sur les éléments suivants:

- une utilisation et une analyse extensive des autres statistiques existantes liées au tourisme tel que l'emploi, le transport, les comptes nationaux, les prix, les statistiques de services, etc.;
- une utilisation extensive des nouvelles technologies de compilation de l'information (bases de données documentaires, systèmes d'information géographique, transmission électronique, etc.);
- la création d'instruments statistiques spécifiques au niveau européen en vue de fournir une information rapide dans le cas d'une crise de la demande touristique et pour suivre les effets des actions spécifiques en matière de tourisme (panel d'entreprises et/ou de ménages/de personnes, etc.);
- la mise au point de modèles de prévisions.

ANNEXE 1

Les sujets d'analyse sélectionnés dans le cadre des travaux méthodologiques concernent:

Méthodologie de base:

Demande touristique:

séjours de courte durée et séjours prolongés;
voyages d'un jour;
tourisme et transport de passagers.

Offre touristique:

Hébergement;
Autres statistiques en matière d'offre

Formes de tourisme :

Tourisme rural et aspects régionaux du tourisme;
Tourisme culturel.

Autres statistiques relatives au tourisme (impact, etc.)

Tourisme et balance des paiements;
Prix, coûts et tarifs en vigueur dans le secteur touristique;
Tourisme et environnement;
Emploi et formation;

La méthodologie présentée ci-dessous est complétée par les actions suivantes, qui visent à guider les producteurs/utilisateurs de ces statistiques :

Cadre général;
Indicateurs clés;
Un système d'information intégré au niveau européen;
Hôtels, restaurants et agences de voyage dans le cadre des statistiques sur les services;
Nomenclatures.

ANNEXE 2

Le "cadre général pour l'élaboration de statistiques communautaires du tourisme - manuel méthodologique" examine les questions suivantes:

Demande touristique

Principaux segments de la demande touristique

Visites à des fins de vacances

Visites d'une journée à des fins de loisirs

Visites à des fins commerciales

Nouvelles questions spécifiques

Tourisme culturel

Tourisme vert

Offre touristique

Statistiques en matière d'hébergement

Statistiques en matière d'offre de produits touristiques

Impact du tourisme

Systemes économiques
comptes satellites
balance des paiements
emploi
indices de prix sur le tourisme

Impact sur l'environnement

Secteurs spécifiques fortement liés au tourisme

Hôtels, restaurants, cafés

Tourisme et transport de voyageurs

Interaction sur l'offre et la demande

Chiffres clés

Gestion et diffusion des données

ISSN 0254-1491

COM(93) 345 final

DOCUMENTS

FR

17

N° de catalogue : CB-CO-93-378-FR-C

ISBN 92-77-58052-6
